



Awala-Yalimapo



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°19-11

Adoptant la réalisation de la « Nuit des Sanpula »

Séance ordinaire du 26/03/11
(Quorum atteint)
Date de la convocation : 18/03/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 volants : 09

L'an deux mil onze, le samedi vingt six mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Les conseillers : Alain GIPET (procuration à TIOUKA Félix) - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Laetitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte

Monsieur le Maire expose : Que depuis 2001, et encore plus aujourd'hui, la collectivité a développé une stratégie de reconstruction, d'appropriation et d'ouverture culturelle dont elle puise les éléments fédérateurs dans la richesse et la diversité d'un patrimoine culturel qui reste méconnu. Cette volonté politique se decline concrètement sur le territoire par un programme d'action et de développement culturel global.

La "Nuit des sanpula" s'inscrit dans cette volonté de transmission intergénérationnelle de la culture kali'na, affirmée et partagée à la fois par les responsables politiques locaux, par les chefs des villages et par l'ensemble des acteurs culturels du territoire de Awala-Yalimapo.

La transmission et la valorisation des musiques kali'na et du chant seront mises en avant.

A l'instar des autres opérations initiées par la collectivité (Jeux Kali'na, ...), La "Nuit des sanpula" devrait connaître une pérennisation et se réaliser tous les deux ans entre deux Festival Kiyapane.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Décide d'adopter le principe de « la Nuit des Sanpula » bi-annuelle.

Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

